

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

OBJET : INTEGRATION DU PPRI AU PLU EN TANT QUE SERVITUDE D'URBANISME

Date de la convocation : 08/11/2013

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE et le QUINZE NOVEMBRE à 18 heures.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr PADOVANI Jean-Jacques**.

Présents : Mrs PADOVANI Jean-Jacques, NATALI Lucien, PETROGNANI Pierre, CASANOVA Francis, LEONARDI Bernard, BERTRAND Michel, COVILLI Pierre Antoine, Mme LORENZI Thérèse, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme VALENTINI Marie Hélène, POLIFRONI Bruno, SALAZAR Frédéric, Mlle FORNESI Marie-Dominique, Mme PASQUALINI Marie Angèle.

Absents : Mrs SCANIGLIA Didier, ROSSI Alain, ALFONSI Alain, Mme QUILGHINI Christiane, MICALEFF Joël, POGGI Joël, PETRUCCI Dominique, SAVELLI Guillaume, Mme CECCHINI Marie-Thérèse.

Mme LORENZI a été nommée secrétaire

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 11 janvier 2013, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en vigueur sur la Commune.

Ce PLU avait par anticipation déjà intégré les contraintes et les risques prévus dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), qui était alors en phase d'approbation (au stade du lancement de l'enquête publique).

Par arrêté préfectoral n°2013226-0001 du 14 août 2013, le PPRI a été approuvé.

Il convient à ce stade de la procédure d'intégrer l'ensemble des documents approuvés au PLU. Ces documents (règlement, plans) ont valeur de servitude d'utilité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'intégrer le Plan de Prévention des Risques d'Inondation au Plan Local d'Urbanisme. Le PPRI ainsi annexé a valeur de servitude d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du